



## Cosméto: la liste des ingrédients...

### Un langage bien réglementé, mais inaccessible!

Le seul moyen pour une consommatrice de savoir réellement ce que contient son produit cosmétique est de consulter la liste INCI des ingrédients. Par liste INCI comprenez : Internationale Nomenclature Cosmétique Ingrédients. Elle est d'un intérêt majeur, car elle permet de répertorier l'ensemble des matières premières

qui constituent un cosmétique qu'il soit traditionnel ou biologique, cette réglementation concerne tous les types de cosmétiques présents sur le marché européen. La réglementation INCI attribue un nom spécifique à chaque ingrédient, celui-ci est enregistré sous la même appellation partout dans le monde, ainsi aucune confusion n'est possible. Néanmoins ces appellations sont loin d'être à la portée de tous.

En effet, les composés chimiques sont indiqués en anglais, les extraits naturels en latin ou en termes botaniques. Il faut être plus qu'érudit pour que ces appellations aient un sens aux yeux du consommateur, comment se douter sans un dictionnaire que l'appellation « Prunus Amygdalus Dulcis » ou « Sweet Almond Oil » désigne tous deux la simplette « Huile d'amande douce ». De plus, identifier une matière première ne suffit pas, encore faut-il, au-delà de la traduction, être à même de connaître sa fonction, ses effets indésirables ou si elle fait l'objet de suspicions sanitaires (quelles soient démontrées scientifiquement ou non). Ici malheureusement c'est la consommatrice qui doit faire preuve de curiosité et se mettre personnellement à la recherche de sites capables de la renseigner sur ce point. Point rassurant, la réglementation oblige les fabricants à déclarer de manière exhaustive tous les ingrédients présents dans leurs produits.

### L'ordre de la liste des ingrédients: une importance capitale

Il semblerait que la consommatrice doit se transformer en experte pour éviter les pièges du marketing, voici donc une grille de lecture qui vous sera utile pour déchif-

frer au mieux les listes d'ingrédients. Le plus important est de savoir que la liste des ingrédients a obligation de présenter les ingrédients dans l'ordre d'importance (du plus volumineux au moins volumineux). À noter que les 4 ou 5 premiers ingrédients notés en premier dans la liste constituent entre 80 et 90 % du produit.



Ainsi la majorité des listes commencent soit par « aqua », « eau » en français, rien d'étonnant l'osque l'on sait que l'eau est la matière première principale de presque tous les produits « blancs ». Les choses sont moins réjouissantes l'orque la liste commence par « Paraffinum liquidum », ici, cela signifie que le plus gros de la formule est constitué d'un sous produit pétrolier « la paraffine ». Les actifs sont en milieu de liste lorsqu'ils ont un volume suffisant pour jouer leurs rôles d'actifs (c'est-à-dire + de 1%). S'ils sont en fin de liste, ils feront plutôt office de conservateurs (exemple huiles essentielles). Les derniers éléments de la liste entrent dans une catégorie spéciale appeler « les moins de 1% », cette catégorie décrit les conservateurs, les parfums, mais aussi des actifs.

### **Les moins de 1% de la liste des ingrédients = anarchie**

La catégorie des moins de 1% présente une exception juridique ou plutôt un échappatoire juridique. En effet, les ma-

tières premières dont la concentration est inférieure à 1 % peuvent être mentionnées dans le désordre. Ainsi un actif dosé à 0,01 % peut être inscrit dans la liste avant un conservateur dosé à 0,99 % . Les pourcentages n'étant pas précisés dans les listes INCI (secrets professionnels), il subsiste néanmoins une astuce pour nous aider à repérer ou se situe la barre des moins de 1%. En effet, certains ingrédients ont leur dosage limité par la législation. Ainsi, un paraben ne peut excéder 0,4 % . En cas de mélange de plusieurs d'entre eux, la concentration maximale autorisée est fixée à 0,8 % . Le Phenoxyethanol (solvant des parabens) est limité à 1%. Il suffit donc de les repérer dans la formule pour placer la barre des matières premières présente à moins de 1%. Concernant les colorants, ceux-ci sont toujours mentionner en fin de liste quel que soit leurs concentrations. Ils apparaissent dans la liste sous l'appellation CI (Index Colorimétrique) suivie de 5 chiffres (ex : CI 77491Red iron oxide). Là aussi un distinguo de taille reste à faire. Les CI donc les 5 chiffres commencent par 11, 21, 24, 26, 27, 28 sont extrêmement douteux sur le plan toxicologique, car dérivé du goudron. Ils sont « normalement » interdits.

Les CI 10,40, 42, 44, 45, 47, 50, 58, 59, 60,61, 62, 69, 71, 73, 74, pour beaucoup sont interdit aux états unis, mais bénéficient d'une autorisation restrictive en Europe, aussi pour le secteur alimentaire. Enfin, les CI 75 et 77 sont des colorants naturels extraits de minéraux et de plantes très bien tolères par la peau, ce sont exclusivement ceux-ci qui sont utilisés en cosmétique et maquillage bio.

## Dérogations spéciales et points faibles de la liste des ingrédients

Afin de respecter le secret industriel de fabrication du produit, les parfums et les arômes peuvent être regroupés sous l'appellation Parfum et Aroma, exception faite des 26 substances parfumantes allergènes dont la présence doit être signalée.

Aussi, sous couvert du secret professionnel, certaines substances peuvent demander à être masquées sous un numéro spécial attribué sur demande dérogatoire (très payantes). Ainsi, peuvent se dissimuler des substances allergènes ou sujettes à polémique par l'opinion publique ou le corps scientifique. D'autre part, ne sont pas mentionnés dans la liste, certaines substances utiles au processus de fabrication, certaines impuretés provenant des matières premières elles-mêmes (souvent sources d'allergies), ou encore, certaines substances techniques utilisées en quantités absolument indispensables comme les solvants.

*Carol Cassone*

## Petites annonces

### A vendre

Appareil amincissant et anti-cellulite Laser ALS. Résultats dès la première séance. Acheté neuf Fr. 26000.- et cédé à Fr. 10000.-

*Contact: Institut Bien-être  
Tél. 021 887 64 05*

### Recherche de stage

Je cherche un stage de trois mois dans la région de Soleure, Granges, Bienne ou Neuchâtel. Je suis esthéticienne dipl. ASEPIB.

*Contact: Ilham Straumann  
Tél. 079 512 87 80*

### A vendre

Table de massage avec dossier et siège inclinables pour une position relax. Réglage de la hauteur par moteur électrique. Porte-rouleau inclus. Très bon état. Prix Fr. 1800.-

*Contact: 078 736 26 54*

### A vendre

Skintonic V6 de démonstration avec 153 heures de fonctionnement. Prix neuf: Fr. 29'000.- vendu 6'900.-

*Contact: 076 363 35 70*

### A vendre

Bel institut de beauté de 90m<sup>2</sup> à Morges, bien placé avec vitrine. 5 à 6 cabines et très bel espace SPA balnéothérapie et ongles. Très bonne clientèle et chiffre d'affaire. Cédé cause maternité Fr. 58'000.- avec matériel et clientèle. Loyer de Fr. 1250.- par mois.

*Contact: Sandra Dufey - 021 831 00 05*

### A vendre

Lampe flash IPL modèle Dermeo 3. Lampe de 40000 flash (sur 60000). Valeur à neuf Fr. 36500.- vendu Fr. 15000.- à discuter, reprise leasing possible.

*Contact: Institut Clairebeauté  
024 481 49 50 ou 079 397 57 93*